

LA LETTRE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARLES

Les mandats des CME et de leurs présidents sont prorogés d'une année

Un décret publié le 11 avril 2019 au Journal officiel ouvre la possibilité au directeur général de l'ARS de réduire ou de proroger, dans des circonstances exceptionnelles, la durée des mandats des présidents de CME et des membres de CME.

Ces circonstances exceptionnelles sont notamment constituées lorsque la législation est en cours de modification. Or, le projet de loi « Ma santé 2022 » prévoit une évolution des compétences des CME. Le décret permet ainsi d'éviter l'organisation d'élections avant la publication du texte.

De ce fait par décision en date du 9 mai 2019, le directeur général de l'ARS Paca a prorogé d'une année les mandats arrivant à échéance après le 1er juin. C'est le cas de la CME du centre hospitalier d'Arles dont le mandat serait arrivé à terme au 31 décembre 2019 avec un scrutin en novembre/décembre 2019. Celui-ci est donc repoussé à décembre 2020 et sera organisé selon les modalités définies d'ici-là par le législateur.

La future CME devrait donc être installée dans sa nouvelle composition et mission à compter du 1er janvier 2021.

Accueil des nouveaux internes

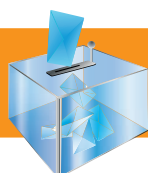


Les nouveaux internes ont pris leurs fonctions jeudi 2 mai 2019. Au nombre de 8 (5 internes de médecine générale, 1 interne en pharmacie et 2 FFI), ils ont dans un premier temps effectué les formalités nécessaires à leur prise de fonctions (état des lieux des mobil-homes, vêtements de travail, cartes d'accès...).

En milieu de journée, ils ont été réunis en salle des conseils pour une manifestation conviviale de bienvenue avec des membres de la direction, des chefs de pôle et leurs responsables de stage.

Ont ainsi été accueillis : M. Jean-Baptiste PAILLET (Dr Alexis KARPOFF), M. Marc Antoine ROBLES (Dr Jean-Marie PIALA), Mme Suzanne MALAK (Dr Ismaël BENMOULAI), Mme Florie DAVERTON (M. Frédéric LESSELINGUE), Mme Séraphine CASADEMONT (Dr Marie José COLLUS), Mme Vinciane BALESTRIERI (Dr Jean-Luc VURPAS) et Mmes Georgiana PALIMARU et Andreea Camelia MURARIU (FFI en ophtalmologie, Dr Antoine KHALIL).

Personnels médicaux : élections professionnelles



Trois élections de représentants des personnels médicaux odontologiques et pharmaceutiques hospitaliers auront lieu **du 25 juin au 2 juillet 2019**, de manière simultanée et coordonnée par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et le Centre National de Gestion (CNG) afin de désigner les membres :

- ⇒ du Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques (CSPM),
- ⇒ de la Commission statutaire nationale (CSN),
- ⇒ et du Conseil de discipline (CD).

Ces scrutins auxquels sont électeurs tous les praticiens des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux publics, auront pour particularité d'être totalement dématérialisés. Les électeurs recevront leurs codes par voie électronique et voteront uniquement via internet, selon les modalités réglementaires qui visent à garantir le respect des principes fondamentaux qui s'imposent aux opérations électorales par Internet : secret et sincérité du vote et contrôle de l'intégrité du scrutin par un expert indépendant.

Afin de garantir le bon déroulement de ces élections, il est demandé aux électeurs de bien vouloir consulter régulièrement leur boîte mail professionnelle et de s'assurer de la place disponible dans leur messagerie afin qu'il n'y ait pas de rejet lors des diffusions d'informations et d'envoi du code confidentiel.

Sommaire



<i>Culture et santé : le centre hospitalier d'Arles conforté par l'ARS et la DRAC Paca</i>	P.2
<i>Formation continue : guide pratique</i>	P.3
<i>Lancement du baromètre social 2019</i>	P.3
<i>Journée inter-EHPAD 2019</i>	P.4
<i>Vide grenier de l'amicale</i>	P.4
<i>Journée européenne des droits des patients</i>	P.4
<i>Journée mondiale de l'hygiène des mains</i>	P.4
<i>Bienvenue au docteur</i>	P.4
<i>Mouvements du personnel</i>	P.4

L'ARS et la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) Paca conduisent une politique volontariste de développement de projets culturels en direction des patients et des personnels soignants des établissements de santé dans le cadre du programme régional Culture et Santé. Ce programme vise à encourager le développement de partenariats singuliers entre les professionnels de la culture, de la santé et les patients et encourager ainsi la production de nouveaux dialogues et points de vue riches d'enseignements partagés dans ces domaines.

Il offre l'opportunité aux établissements qui le souhaitent d'inscrire une démarche culturelle dans leur projet global par l'intermédiaire d'actions intégrées aux démarches de soins. C'est dans ce cadre que le centre hospitalier d'Arles a obtenu le financement des 2 dossiers déposés en réponse à l'appel à projets de novembre 2018 : « Arles au corps » et « Les oubliés ».

Projet « Les oubliés »

Ce projet présenté avec le danseur et chorégraphe Yann LHEUREUX et le « Citron jaune », Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, souhaite donner à voir, partager et sensibiliser un public large aux personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer.



La première phase du projet, une résidence d'artistes, s'est déroulée à la satisfaction générale du 13 au 17 mai au sein de l'EHPAD du Lac où ont été organisés des ateliers de danse et d'écriture dirigés par Yann LHEUREUX et regroupant des résidents souffrant d'Alzheimer ainsi que d'autres résidents et le personnel de l'EHPAD.

Entretiens et collecte « d'histoires vraies » auprès des personnes soignées, enregistrements et mises en récit sonore, collecte et écriture de témoignages se sont aussi développés entre les phases de travail chorégraphiques.

Une restitution finale de cette première étape avec la participation des résidents a eu lieu le 17 mai au cours d'un atelier ouvert. Elle a été l'occasion de moments partagés entre artistes, personnels et résidents en présence des bénévoles et des familles.

La deuxième phase de ce projet, une autre résidence artistique, se déroulera en novembre 2019 au sein d'un autre EHPAD, Les Magnolias, à Port Saint Louis du Rhône.

Enfin, une présentation de la création issue de ces deux résidences aura lieu fin novembre 2019 au « Citron Jaune ». Les participants pourront alors découvrir l'œuvre créée dans son ensemble.

L'ARS et la DRAC ont accordé chacune 2000 € à l'établissement pour permettre la mise en œuvre de ce projet pour lequel une réflexion est engagée avec le « Citron jaune » pour le pérenniser. En effet, le Dr Catherine LEVRAUD, chef du pôle gériatrie a souligné le professionnalisme de l'équipe de Yann LHEUREUX qui a su s'insérer auprès des résidents sans jamais déranger et qui a généré des effets positifs importants sur le comportement de beaucoup, bien au-delà de ce qui pouvait être attendu. Elle souhaite vivement et à juste titre que cette démarche puisse être poursuivie dans l'avenir.



Programme « Arles au corps »

Il s'agit d'assurer la poursuite du projet porté depuis 2015 par le chorégraphe et danseur Marco BECHERINI (association Cobalt) et l'hôpital de jour de médecine et d'oncologie médicale (Dr Malika CHAOUICHE, Mme Viviane ARNAUDET). « Arles au corps » s'inscrit dans le Plan cancer 2014 - 2019 qui met l'accent sur une démarche de passer d'un « parcours de soins » à un « parcours de santé » avec une réelle volonté d'amélioration de la qualité de vie.

Ainsi des ateliers de danse associant soignés et soignants sont organisés chaque semaine dans un gymnase municipal et le groupe présente régulièrement des spectacles chorégraphiques dans le cadre des journées de prévention du cancer (Octobre rose, Mars bleu) ou pour la fête de la musique.

Convaincues de l'intérêt du projet, L'ARS et la DRAC ont accordé chacune 8000 € à l'établissement pour permettre la poursuite de ce programme auquel soignés et soignants sont très attachés.



Formation continue : guide pratique



La formation continue est un secteur qui a beaucoup évolué ces dernières années au sein de l'établissement. Alors que se déroule le recueil des besoins en formation pour le Plan 2020, la Lettre propose un focus sur les dispositifs de formation existant.

En pratique ce sont surtout les règles de gestion qui ont changé car les dispositifs de formation demeurent stables. Ils répondent à trois grands types d'objectifs, pouvant se traduire ainsi :

Je veux m'adapter à mon poste de travail, acquérir ou développer des compétences professionnelles, je peux avoir recours :

- **Aux formations intra** : ce sont les formations qui se

déroulent toute l'année au sein de l'établissement. De courte durée, elles permettent de répondre à un besoin ciblé qui concerne plusieurs personnes d'un même service ou pas.

- **Aux formations externes individuelles** : ces actions sont aussi de courte durée, et répondent également à un besoin ciblé ou à une prise d'information dans un domaine donné (congrès). A la différence des actions en intra, le besoin concerne un nombre restreint d'agents qui ne permet pas de constituer un groupe dans l'établissement.

- **Aux stages intra ou extrahospitalier** : les stages permettent de se former, à moindre coût et de manière très pratique par exemple à un équipement, à une technique. Ils se déroulent auprès de personnels experts d'un autre service ou d'un autre établissement que le stagiaire.

- **Aux formations diplômantes** : il s'agit de formations longues qui vont permettre d'élever ses connaissances et les savoir-faire dans un domaine donné et de développer une expertise particulière en lien avec le poste de travail ou l'activité professionnelle.

Je veux me qualifier et/ou progresser dans mon parcours professionnel, je peux avoir recours :

- **Aux formations diplômantes**, bien sûr outre l'acquisition d'une expertise, le propre de ces formations est d'élever le niveau de qualification et de permettre l'accès le cas échéant, à un niveau d'emploi supérieur.

- **A la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** : la VAE consiste, en constituant un dossier et après entretien devant un jury, à valider un diplôme grâce à son expérience professionnelle, sans devoir passer par la formation.

- **Aux études promotionnelles** : il s'agit d'un dispositif propre à la fonction publique hospitalière qui permet aux personnes en activité de se former pour obtenir un diplôme régi par le ministère de la santé ou des affaires sociales. Ce sont par exemple les AS qui se forment pour devenir IDE, ou les IDE pour devenir IADE ou IBODE.

Je veux changer de métier hors secteur sanitaire et social, je peux avoir recours

- **Toujours aux formations diplômantes**, si mon souhait de changement s'inscrit dans l'établissement et qu'il est concerté avec mon encadrement.

- **Au congé de formation professionnelle (CFP)**, si j'ai le désir de me former à un tout autre métier que ceux de la santé et d'exercer hors de l'hôpital

A l'exception du bilan de compétence, de la VAE, des études promotionnelles et du CFP, les autres modalités de formation **doivent être demandées au recueil des besoins qui est en cours.**

La cellule formation se tient à votre disposition pour plus de renseignement : formation@ch-arles.fr - Tél. 26 01 ou 27 60.

Quid du CPF (à ne pas confondre avec le CFP !)

Depuis le début d'année, tous les agents de la fonction publique ont un compte personnel de formation. Il s'agit d'un crédit-temps pour se former, hors adaptation au poste de travail. Contrairement au secteur privé, le CPF public n'est pas monétisé. Il est donc finançable sur le plan de formation et doit dans ce cas être prévu au plan, ou sur un fond de qualification de l'ANFH, si la formation est certifiante.

Lancement du baromètre social 2019

Le baromètre social 2019 s'intègre dans un projet interrégional de Qualité de Vie au Travail (QVT) conduit par l'ANFH. Il repose sur une enquête anonyme réalisée auprès de l'ensemble du personnel, médical et non médical, de l'établissement.

L'enquête d'opinion se déroule du 27 mai 2019 au 28 juin 2019. Chacun est invité à répondre à ce questionnaire structuré autour de 9 thèmes (organisations et conditions de travail, relations avec l'encadrement, l'équipe, les patients...).

Le but de cette invitation à s'exprimer est d'identifier des leviers de la QVT afin de concevoir et mettre en œuvre des actions ciblées.

Le questionnaire qui se présente sous format électronique est à renseigner par l'agent en ligne sur PC ou à l'aide d'une tablette mise à disposition dans le service selon des modalités pratiques que précisera la DRH.

La plateforme est accessible par le lien : <http://www.pragma-management.fr/ch-arles> avec un code d'accès anonyme joint au bulletin de salaire du mois de mai 2019.

Les résultats de l'enquête seront restitués aux équipes au mois d'octobre 2019.

La participation effective du plus grand nombre d'agents est un enjeu important pour contribuer à la mise en œuvre d'actions adaptés et novatrices pour un Mieux Vivre au Travail.



Journée inter-EHPAD 2019



Comme chaque année depuis maintenant 2 ans, une dizaine de résidents des EHPAD du Lac & Jeanne Calment ont participé à la journée APMESS (Association des petits et moyens établissements sanitaires et

sociaux des Bouches du Rhône).

Le 16 mai, c'est l'EHPAD de La Fare-les-oliviers qui a accueilli ses voisins régionaux, dont nos résidents, pour une journée placée sous le signe de la convivialité.

Au programme : partage d'un repas gourmand suivi d'un spectacle chant et danse proposé par la compagnie Equinoxe autour des grands tubes de variété des années 80/90. Cette journée ensoleillée a permis à tous de faire de nouvelles rencontres, échanger et surtout partager un agréable moment.

Vide grenier de l'amicale

Le 11 mai la pinède a accueilli plus de 100 stands de vente à l'occasion du traditionnel vide grenier organisé par l'Amicale des hospitaliers.

Un succès important malgré le vent froid qui n'a pas découragé les très nombreux visiteurs.



Journée mondiale de l'hygiène des mains

L'hygiène des mains est l'action la plus importante pour limiter la transmission des micro-organismes et prévenir les infections associées aux soins. Les mains sont en



effet connues pour être des vecteurs de transmission croisée des micro-organismes. L'hygiène des mains fait donc partie des précautions standards essentielles à appliquer pour tout soin, tout lieu, tout patient, tout professionnel mais aussi dans la vie courante pour réduire les risques de transmissions manu-portées de maladies.

La campagne mondiale de l'OMS est axée en 2019 sur le thème « un soin propre, un soin plus sûr ».

L'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière (Mme Martine DAUMAS, pharmacienne biologiste, Mme Noémie NEVILLE, infirmière hygiéniste) ont animé un stand d'information à destination du public et des professionnels et ont ainsi pu apporter toute information utile sur cette question importante en termes de santé publique.

Journée européenne des droits des patients



Les deux représentantes des usagers au sein du Conseil de surveillance de l'établissement, Mmes Josiane DOMINI-JAUFRET et Anne-Marie PAIN qui assurent une permanence les 1er mercredis et vendredis

de chaque mois sont allées au contact du public à l'occasion de la Journée européenne des droits des patients le 15 mai en organisant un stand dans le hall de l'hôpital.

Bienvenue au docteur



Le Dr Walid BEN MOUSSA, médecin anesthésiste réanimateur tunisien a pris ses fonctions en qualité de stagiaire associé au sein du service d'anesthésie le 13 mai 2019.

La Lettre lui souhaite pleine réussite dans son exercice professionnel.

La Lettre souhaite la bienvenue aux agents recrutés pendant la période du 11 avril au 10 mai 2019 :

Mme Léa CRESTIN (technicienne de laboratoire), Mmes Stéphanie ANNETTE, Magda CARLETTA, Nathalya M NASRI BEJAOU et M. Yann MILLAN (IDE) et Mme Charlotte MARTIN (puéricultrice).

Sur la même période, ont quitté l'établissement :

Mmes Aurelie GINARD et Evelyne KABACHE (aides-soignantes), Mme Fanny PICHON (animatrice), Mme Virginie AUVERGNE (adjointe administrative), Mme Jennifer FERRAT (préparatrice en pharmacie), Mmes Amelia DUMAS, Amina HARRAGA et Christelle SANTA-CRUZ (IDE).